



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction départementale
de la cohésion sociale et de
la protection des
populations

Service protection et santé
animales et installations
classées pour la protection
de l'environnement

B.P. 91113
73011 CHAMBERY
CEDEX

Affaire suivie par :
Mathieu PONTIN

Tel : 04 56 11 05 88
Courriel :
ddcsp@ savoie.gouv.fr

Monsieur Jean-Léon FAURE
Président Directeur Général de la SAS FAURE
Collecte d'Huiles
ZA de la Noyerée
38200 LUZINAY

Chambéry, le 07 OCT. 2014

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, à titre de notification, copie de mon arrêté du 30 septembre 2014 renouvelant votre agrément pour le ramassage d'huiles usagées dans le département de la Savoie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet
pour le Préfet et par délégation,
Le chef du service protection et santé animales et
installations classées pour la protection de l'environnement

François BREZARD



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale
de la cohésion sociale et de la
protection des populations

PREFET DE LA SAVOIE

Service protection et santé animales
et installations classées pour la
protection de l'environnement

ARRETE PREFECTORAL
Portant renouvellement d'agrément
pour le ramassage d'huiles usagées dans le département de la Savoie

SAS FAURE Collecte d'Huiles

LE PREFET DE LA SAVOIE,
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code de l'environnement, notamment ses article R.543-3 à R. 543-16 ;

VU l'arrêté ministériel du 28 janvier 1999 modifié, relatif aux conditions de ramassage des huiles usagées ;

VU l'arrêté n° 2008-01443 du 20 février 2008 de monsieur le préfet du département de l'Isère portant autorisation à la S.A.S. FAURE Collecte d'Huiles dont le siège social est établi au 24 rue de la Mouche à IRIGNY (69540) d'exploiter un centre de transit d'huiles usagées situé sur le territoire de la commune de LUZINAY (38200) ; complété par l'arrêté préfectoral n°2010-06005 ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 aout 2009 portant agrément de la SAS FAURE Collecte d'Huiles pour le ramassage des huiles usagées dans le département de la Savoie ;

VU la demande en date du 6 juin 2014, par laquelle la SAS FAURE Collecte d'Huiles sollicite le renouvellement de son agrément pour le ramassage des huiles usagées sur le territoire de la Savoie ;

VU le rapport en date du 2 juillet 2014 de l'inspection des installations classées ;

VU l'avis favorable du 26 aout 2014 de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E.) ;

CONSIDERANT que le dossier de demande présenté par la SAS FAURE Collecte d'Huiles respecte l'ensemble des exigences prescrites par le code de l'environnement susvisé ;

CONSIDERANT l'existence d'un gisement résiduel de collecte d'huiles usagées significatif dans le département de la Savoie ;

CONSIDERANT que la SAS FAURE Collecte d'Huiles dispose d'un outil industriel dont les caractéristiques paraissent adaptées au ramassage des huiles usagées ;

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Savoie,

